



## Question relative a l'adoption d'un enfant étranger en france

Par **pegg**, le **22/12/2013** à **19:34**

Bonjour, voilà ma question: Mon mari (naturalisé Français) a adopté de manière légale un enfant dans son pays d'origine, le Cameroun. Quelles sont les démarches a faire pour pouvoir faire venir cet enfant (il est mineur) en France?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **22/12/2013** à **20:04**

bjr,

votre mari doit demander à un consulat de france au cameroun un visa pour son fils.

le consulat demandera à votre mari de fournir un certain nombre de documents et procédera à la vérification de l'authenticité des documents fournis par l'administration camerounaise.

le recours à un avocat est conseillé.

cdt